

.....

# TRI ET VALORISATION DES BIODÉCHETS

.....



**RECYCLAGE**

> [www.13recyclage.fr](http://www.13recyclage.fr)

> 04 42 30 33 00





## DÉFINITION DES BIODÉCHETS SELON LA RÉGLEMENTATION

“ La définition du biodéchet figure à l'article R. 541-8 du code de l'environnement :

Tout déchet **non dangereux biodégradables alimentaires** issu notamment des restaurants, traiteurs ou magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires, industries, centres commerciaux ”

## CADRE RÉGLEMENTAIRE

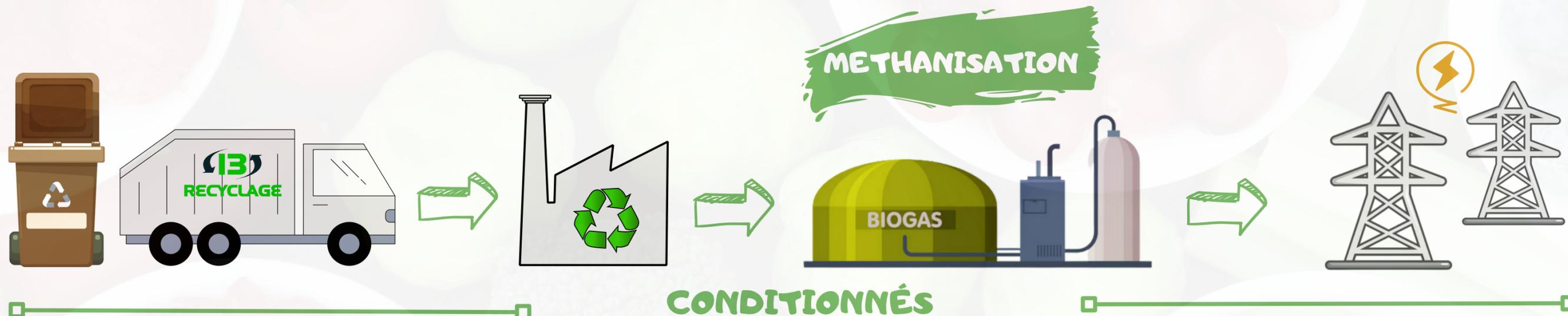
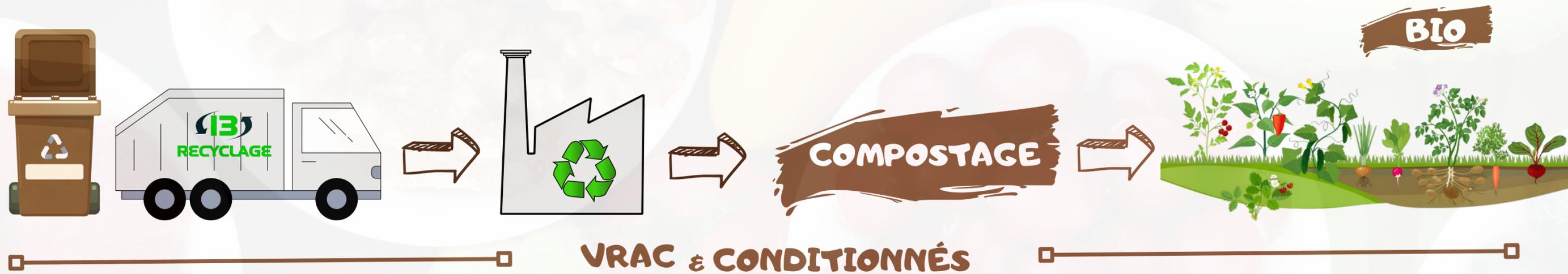
Deux échéances à retenir de la loi sur les biodéchets La réglementation imposant le tri à la source et la valorisation aux gros producteurs de biodéchets a progressivement abaissé les seuils annuels pour, d'ici 2024, arriver à une obligation s'appliquant à tous. Les nouvelles dispositions sont désormais exposées dans la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) avec deux échéances phares à retenir :

- Au 1er janvier 2023, au-delà de 5 tonnes annuelles (l'équivalent d'une centaine de repas/jour), les producteurs sont dans l'obligation de trier et valoriser les biodéchets ;
- **A partir du 1er janvier 2024**, l'obligation de tri à la source des biodéchets s'applique à tous, quels que soient les volumes et l'activité des producteurs / détenteurs. Les collectivités sont tenues de proposer aux particuliers une collecte séparée et/ou une solution de valorisation organique des biodéchets.

# FILIÈRES DE VALORISATION AGRÉES DE PROXIMITÉS

SEDE VEOLIA et SOTRECO proposent des solutions de traitement par méthanisation permettant une valorisation énergétique (production d'énergie verte) et une valorisation agronomique des biodéchets riches en matières organiques.

Les biodéchets peuvent être conditionnés (avec emballages) ou en vrac lors de la collecte.



FRUITS &  
LÉGUMES



PLATS CUISINÉS &  
SOUS-VIDE



PRODUITS  
LAITIERS



VIANDES &  
POISSONS



PRODUITS AUTORISÉS

SPA 3

PAINS &  
VIENNOISERIES



BOISSONS



MARC DE CAFÉ



ALIMENTATION  
ANIMALE



# PRODUITS INTERDITS



FLEURS coupées &  
PLANTES



PRODUITS D'HYGIÈNE  
& D'ENTRETIEN



CONSERVES &  
CÉRAMIQUES



COULEURS



VERRE



DÉCHETS  
MÉNAGERS



# MATERIEL A DISPOSITION

- Mise en place de bacs 240 litres fermés avec logo du producteur
  - Affichages
  - Sachets biodégradables
- Collecte tri et valorisation en filière agréée
  - Collecte du lundi au samedi



MATERIEL

> [www.13recyclage.fr](http://www.13recyclage.fr)

# NOTRE ÉQUIPE COMMERCIALE



**Amandine Morieras**

Directrice commerciale  
[a.morieras@13recyclage.com](mailto:a.morieras@13recyclage.com)



**Justine Gonzales**

Commerciale  
[j.gonzales@13recyclage.com](mailto:j.gonzales@13recyclage.com)



**Lola Lopez**

Commerciale  
[l.lopez@13recyclage.com](mailto:l.lopez@13recyclage.com)